

Séance du conseil communal

du 12 janvier 2026

Résumé détaillé

Ordre du jour

Présences	3
Séance publique	3
1. Communications du collège des bourgmestre et échevins	3
2. Projets et devis	3
2.1) Budget extraordinaire 4/624/221313/25007 - Réaménagement de la rue des Champs à Clemency – Approbation du projet avec devis.....	3
3. Aménagement communal et environnement	4
3.1) Proposition de reclassement du chemin repris CR110A dans la voirie communale - Approbation	4
3.2) Stratégie communale pour la protection de l'environnement dans le cadre du "Pacte Nature" - Approbation	5
4. Enseignements	7
4.1) École de musique – Organisation scolaire définitive 2025/2026 – Approbation	7
4.2) Enseignement fondamental : Modification temporaire de l'organisation scolaire 2025/2026 pour la période du 26 au 30 janvier 2026.....	9
5. Finances communales	9
5.1) Allocation d'une compensation à la consommation par la commune de Käerjeng pour l'année 2026	9
6. Règlementation communale.....	10
6.1) Subvention aux particuliers pour mesures prises, servant à réduire la consommation en énergie et favorisant l'emploi d'énergies renouvelables – Article 3/590/648120/99002 P – Approbation	10
6.2) Règlement général de circulation de la commune de Käerjeng - Modification....	12
6.3) Règlement d'occupation des postes (ROP) du personnel enseignant et éducatif - Approbation	13
7. Contrat et conventions	14
7.1) Contrats de location de toiture conclus avec la société SUDénergie S.A. pour l'installation de panneaux photovoltaïques - Approbation	14
8. Règlements temporaires de la circulation édictés par le collège des bourgmestre et échevins - Confirmation.....	15
8.1) Règlement temporaire de la circulation, au croisement entre la rue Bommel et l'avenue de Luxembourg à Hautcharage, édicté d'urgence par le collège des bourgmestre et échevins en séance du 12 décembre 2025 délibération n° 6.....	15
9. Vie associative	15

9.1)	Statuts de l'association "Kéinziger Fräschens" - Prise de connaissance	15
10.	Questions et réponses	15
	Séance à huis clos.....	16
11.	Personnel communal	16

Présences

Présents : Michel Wolter, bourgmestre, Yves Cruchten, Frank Pirrotte et Mireille Duprel, échevins ; Danielle Schmit, Josée-Anne Siebenaler-Thill, Arsène Ruckert, Christian Kirwel, Louis Philippe, Nathalie Demeyer-Scholler, Jil Feipel, Jérôme Hautus, Vincenzo Turcarelli et Joseph Hames, conseillers ; Jean-Marie Pandolfi, secrétaire communal.

Excusé : Tom Ferber (délégation du droit de vote à Frank Pirrotte), conseiller.

Début de séance : 8h15

Lieu : Bâtiment 29 - salle 100 - 1er étage

Séance publique

1. Communications du collège des bourgmestre et échevins

Michel Wolter, bourgmestre : Je souhaite tout d'abord adresser mes meilleurs vœux pour la nouvelle année à tous les membres du conseil communal ainsi qu'à toutes les personnes présentes.

Je voudrais maintenant présenter au conseil communal deux nouveaux collaborateurs qui sont entrés en service au début de l'année : Monsieur Thierry Thill renforce notre équipe au service des citoyens, et Monsieur Marc Schiavone celle du service financier.

2. Projets et devis

2.1) Budget extraordinaire 4/624/221313/25007 - Réaménagement de la rue des Champs à Clemency – Approbation du projet avec devis

Michel Wolter, bourgmestre : Dans le cadre de la modernisation de nos infrastructures, nous abordons maintenant un autre projet de voirie. Le projet de réaménagement de la rue des Champs à Clemency est présenté par Monsieur Matteo Caldarelli du bureau d'études Best.

Matteo Caldarelli (Bureau d'études Best) : Le réseau d'eau de la rue des Champs est déjà assez ancien et plusieurs réparations devront être réalisées au niveau du revêtement. Outre le renouvellement de la conduite d'eau, les travaux prévus visent également à améliorer le drainage en cas de fortes précipitations.

Un trottoir sera aménagé devant les numéros impairs, tout comme une partie du trottoir situé en face. L'entrée depuis la rue de Fingig sera aménagée afin de ralentir le trafic, et ceci à l'aide d'une plate-forme. Le revêtement sera en époxy clair afin de marquer visuellement le passage d'une route nationale à une zone limitée à 30 km/h. De plus, la circulation sera ralentie à l'aide d'un bac à plantes. Le passage piéton sera équipé de systèmes de guidage tactiles au sol.

Actuellement, une partie du réseau d'égouts se trouve sur un terrain privé. Cette partie du collecteur d'eaux mixtes sera donc rénovée et déplacée dans la rue, parallèlement au collecteur d'eaux pluviales existant. Les lignes électriques et téléphoniques ainsi que l'éclairage public seront également renouvelés. Le devis s'élève à 772 650 €.

Michel Wolter, bourgmestre : En ce qui concerne l'éclairage public, je tiens à informer le conseil communal que depuis le 31 décembre 2025, nous sommes passés entièrement à l'éclairage LED dans toutes les rues communales, à l'exception de quatre rues : la rue des Champs Clemency, dont nous parlons ici, la rue Um Bechel et la rue des Marguerites à Bascharage, où les travaux sont sur le point d'être achevés, ainsi que la rue de l'Eau et la rue de la Résistance, qui seront rénovées dans le cadre du futur espace partagé autour de la nouvelle mairie de Bascharage. Nous sommes ainsi l'une des premières communes du pays à pouvoir affirmer avoir converti l'ensemble de son réseau d'éclairage public à la technologie LED à faible consommation d'énergie. À partir de cette année, nous remplacerons déjà les premiers luminaires LED de première génération par des ampoules plus récentes et

encore plus efficaces. Cela nous permettra de contrôler l'intensité de l'éclairage public et de réduire ainsi la pollution lumineuse sans pour autant nuire au sentiment de sécurité des habitants.

Arsène Ruckert, conseiller : Pourquoi le réseau n'est-il pas entièrement rénové ?

Matteo Caldarelli, (Bureau d'études Best) : Le réseau est encore tout à fait suffisant en termes d'état et de dimensionnement. Nous ne rénoverons que la partie qui doit de toute façon être déplacée d'un terrain privé vers l'espace public.

Arsène Ruckert, conseiller : Les bouches d'égout seront-elles adaptées aux conditions locales ? Il faut savoir qu'en cas de fortes précipitations, de grandes quantités d'eau s'écoulent de la colline et s'accumulent dans cette rue.

Matteo Caldarelli (Bureau d'études Best) : Nous avons prévu des caniveaux plus grands afin de garantir un écoulement plus sûr de l'eau dans les égouts. De plus, les fossés seront légèrement approfondis.

Christian Kirwel, conseiller : Le bac à fleurs est-il facile à retirer ? Des machines agricoles lourdes circulent régulièrement ici pour se rendre dans les champs situés derrière.

M. Matteo CALDARELLI : Les services municipaux devraient pouvoir déplacer le bac sans problème. Cependant, l'accès ne devrait pas poser de problème pour les tracteurs.

Conseiller Christian KIRWEL : Y a-t-il des places de stationnement dans la rue ?

Matteo Caldarelli (Bureau d'études Best) : Conformément aux dispositions générales applicables dans une zone limitée à 30 km/h, les véhicules peuvent être garés le long de la chaussée tant qu'ils ne gênent pas la circulation. Il n'est donc pas nécessaire de tracer des places de stationnement.

Michel Wolter, bourgmestre : Dans l'ensemble, la circulation agricole devrait également pouvoir passer par la rue des Champs si tout le monde respecte les règles du jeu.

Louis Philippe, conseiller : A-t-on envisagé la création d'un bassin de rétention ? Comme chacun sait, le grand terrain de jeux se trouve en contrebas de la rue des Champs, et le terrain de football n'est pas loin non plus.

Michel Wolter, bourgmestre : Cette rue ne fait pas partie du bassin versant direct du terrain de football.

Alain Blasen, ingénieur : Il existe déjà des dispositifs de rétention sous forme de cuvettes dans les champs. J'aimerais également ajouter que le chemin entre la rue des Champs et les terrains de tennis va désormais être éclairé.

Michel Wolter, bourgmestre : Je remercie Monsieur Caldarelli pour sa présentation détaillée et propose de passer au vote.

Approbation unanime

3. Aménagement communal et environnement

3.1 Proposition de reclassement du chemin repris CR110A dans la voirie communale - Approbation

Michel Wolter : Par le CR110A il faut entendre la rue de Hautcharage à Bascharage et la rue de Bascharage à Hautcharage. Dans le cadre de notre concept d'apaisement du trafic, nous souhaitons intégrer cette route au réseau routier communal afin de pouvoir ensuite prendre les mesures nécessaires pour réduire la vitesse maximale autorisée et empêcher le trafic de transit. La reclassification définitive de la route fera

l'objet d'une loi. L'État a déjà donné son accord formel, car ce projet s'inscrit également dans le cadre du concept régional de gestion du trafic au « Kordall ». Le concept sera présenté en détail aux conseils communaux des quatre communes du « Kordall » en mars de cette année, afin que chacun puisse se faire une idée de la situation globale.

Approbation unanime

3.2) Stratégie communale pour la protection de l'environnement dans le cadre du "Pacte Nature" - Approbation

Michel Wolter, bourgmestre : Nous arrivons maintenant à la stratégie de la commune de Käerjeng en matière de protection de l'environnement. Nous avons signé le pacte pour la nature le 6 décembre 2021. Lors de la première certification, nous avons d'emblée atteint la barre des 50 %. Monsieur Gary Pleimling du Service écologique présente maintenant la stratégie de la commune de Käerjeng.

Gary Pleimling, Service écologique : Le prochain audit aura lieu fin mars 2026. Nous verrons alors où nous en sommes exactement. Lors de l'élaboration de la stratégie, nous avons essayé de créer un document clair et concis.

Dans l'introduction, nous abordons le contexte national, comme le plan national de protection de la nature ou la directive-cadre actuelle sur l'eau. Nous présentons ensuite la commune de Käerjeng avec ses données clés, en mentionnant également la certification à 65 % dans le cadre du pacte climat. Nous citons les acteurs avec lesquels nous collaborons dans le domaine de la protection de la nature et de l'environnement : les services communaux, la commission de l'environnement, l'équipe du pacte nature, l'administration de la nature et des forêts, les Maisons Relais, le syndicat communal SICONA, l'administration de la gestion des eaux et les syndicats des eaux et des eaux usées. La commune a déjà élaboré plusieurs documents stratégiques, tels que le plan d'aménagement du général ou le plan de gestion forestière.

Nous avons cinq objectifs, avec des priorités dans chaque domaine.

Notre premier objectif est d'améliorer la biodiversité dans l'espace urbain. Nous souhaitons créer davantage d'espaces verts en désimperméabilisant les surfaces imperméables et en végétalisant les toits des bâtiments communaux. Actuellement, 6% des infrastructures communales disposent d'une toiture végétalisée. Nous souhaitons installer des nichoirs pour les hirondelles, les martinets, les chouettes effraies, les chouettes chevêches et les faucons pèlerins. En passant à la technologie LED, nous réduisons la pollution lumineuse dans les espaces publics.

Un deuxième objectif est la bonne gestion de nos cours d'eau. Nous avons commandité une étude sur les inondations et présenterons prochainement les conclusions de cette étude au conseil communal. Nous avons l'intention d'agrandir la superficie totale des étangs de notre commune et d'assurer leur entretien.

De plus, nous disposons déjà d'un cadastre des haies, que nous mettons régulièrement à jour. Avec l'association « Sauvons Bambi », nous nous engageons à sensibiliser et à soutenir les agriculteurs dans la sauvegarde des faons. En espace ouvert, la priorité est donnée à la préservation et à l'entretien des vergers.

Dans le domaine de la sylviculture, nous souhaitons conserver notre certification PEFC et continuer à pratiquer une gestion respectueuse, naturelle et durable. Notre priorité est de renforcer l'habitat du chat sauvage.

Enfin, les activités scolaires écologiques font partie du programme scolaire. Nous accordons également une grande importance à la sensibilisation des citoyens à la protection de l'environnement et proposons à notre personnel des formations continues dans ce domaine.

Au cours des cinq prochaines années, nous visons une certification du pacte pour la nature à hauteur de 60 %. La commune de Käerjeng envoie ainsi un signal clair quant à son engagement continu en faveur de la protection de la nature.

Josée-Anne Siebenaler-Thill, conseillère : Nous nous réjouissons que, dans le cadre du pacte nature, la version actualisée du pacte climat ait désormais été intégrée à la documentation pour les conseillers communaux. Mais cette charte n'aurait-elle pas dû être déjà soumise au conseil communal et approuvée par celui-ci il y a deux ans, tout comme la charte du pacte nature aujourd'hui ? Il s'agit d'un document bien conçu qui serait également intéressant pour le « Klimateam », les employés de l'administration communale, nos

associations et nos citoyens. En même temps, il apporterait des points lors du prochain audit du pacte climat dans le chapitre « Communication ».

En matière de communication, le site web de l'administration communale devrait également être mis à jour : dans la rubrique « Environnement », seuls le pacte climat et l'initiative « Alliance pour le climat » sont mentionnés ; le pacte nature devrait également y être ajouté. Les anciens principes directeurs du pacte climat sont toujours en ligne, l'ancienne collaboratrice du Service écologique, Madame Tammy Huberty, continue d'être mentionnée comme conseillère interne, tandis que mon nom ne figure plus parmi les membres de l'équipe du pacte climat.

Lors de l'audit du pacte climat 2022, encore sous ma responsabilité, il nous a été recommandé de compléter la charte du pacte climat de l'époque par des objectifs concrets afin d'obtenir la certification 65 %. Avec des chiffres concrets, tels qu'ils sont présentés ici, on obtient un document de travail précieux. Des objectifs concrets impliquent que des suivis réguliers soient effectués et communiqués tant en interne qu'en externe, ce à quoi la commune s'est clairement engagée aux pages 15 et 16 de la charte.

Les chiffres des graphiques proviennent logiquement des années 2019, 2020, 2021 et 2022. Nous aimions savoir s'il serait possible d'obtenir une mise à jour avec les chiffres des trois dernières années afin de voir si nous sommes toujours sur la bonne voie. Le conseiller du pacte climat et les services compétents disposent déjà de ces chiffres, de sorte qu'une nouvelle publication externe avec les chiffres actualisés pourrait être prévue.

Voilà pour le pacte climat, qui a été créé par la loi du 13 septembre 2012, tandis que le pacte nature n'a été créé que 9 ans plus tard, par la loi du 30 juillet 2021, presque en même temps que le deuxième pacte climat. Il s'agit donc de deux pactes distincts qui se complètent. Nous pensons qu'il y a encore beaucoup à clarifier à ce stade : Malheureusement, tout a été mis dans le même panier dans le préambule, et personne ne l'a remarqué.

Tout au long du préambule, seule référence au pacte climat est faite, au lieu du pacte nature, ce qui doit absolument être corrigé ! La stratégie proposée est également la première mesure du pacte nature et non celle du pacte climat !

Michel Wolter, bourgmestre : Je l'ai également remarqué hier, je l'ai immédiatement signalé et une version actualisée est désormais disponible.

Josée-Anne Siebenaler-Thill, conseillère : Cette confusion explique pourquoi la charte du pacte climat de 2024 apparaît maintenant dans nos documents. C'est l'effet secondaire positif de cette confusion.

En ce qui concerne le pacte nature, déi gréng était également présent en 2022 lorsque les bases de cette stratégie, qui nous est désormais présentée, ont été établies, et nous avons ainsi obtenu une certification à 50 % lors du premier audit. Nous aimions savoir ce qui s'est réellement passé depuis le dernier audit et ce qui est concrètement prévu pour les années à venir. Un plan pluriannuel a-t-il été élaboré ?

Nous avons lu que de nouveaux étangs devaient être créés au cours des cinq prochaines années, mais le budget 2026 du SICONA ne prévoit pas de nouveaux biotopes, et le bourgmestre nous a expliqué qu'aucun biotope ne serait créé pour les particuliers. Cela signifierait-il que la commune dispose encore de prairies sur lesquelles de nouveaux étangs pourraient être créés ? Est-ce exact ?

Michel Wolter, bourgmestre : Il est possible que nous créions encore des biotopes sur des terrains privés, mais la commune ne sera pas responsable de leur entretien.

Josée-Anne Siebenaler-Thill, conseillère : Il est également question d'un entretien complet des zones communales à l'intérieur du village. Où cela doit-il avoir lieu et d'où proviendra l'argent nécessaire ? Malheureusement, nous avons constaté un recul ces dernières années.

Dans le cadre de l'« éducation à la nature », il est mentionné que la commune alloue chaque année 20.000 € à cet effet. Or, pour le budget 2024 aucune dépense n'a été débitée de ce poste. Nous espérons que cela changera en 2025 ?

Nous ne trouvons pas vraiment d'idées nouvelles concrètes dans ce document ; cette charte doit, tout comme la charte du pacte climat, être remplie de vie, c'est-à-dire d'objectifs concrets.

Nous ne voyons qu'une seule mesure concrète, à savoir la suppression de deux barrières à poissons dans le cadre du partenariat fluvial de la Chièvre, l'une à 20 cm et l'autre à 70 cm.

Nous avons également remarqué que le partenariat fluvial ne figure pas dans la liste des acteurs actuellement actifs au niveau communal ; nous pensons qu'il devrait y être ajouté !

Gary Pleimling, Service écologique : Le syndicat intercommunal SIACH figure parmi les acteurs.

Josée-Anne Siebenaler-Thill, conseillère : Le SIACH s'occupe certes du partenariat fluvial, mais il s'agit de deux acteurs distincts.

L'équipe du pacte nature est également mentionnée comme acteur et nous aimerais savoir, puisque le site web de la commune ne donne aucune information à ce sujet, qui en sont les membres ?

Le document mentionne également le « Comité de pilotage Lias-Uelzechtdall », créé en septembre dernier et chargé de la gestion des sites Natura 2000. Nous aimerais également savoir qui est le représentant politique de Käerjeng.

Nathalie Demeyer-Scholler, conseillère : Dans ce contexte, je me permets de poser une question concrète : dans quelle mesure les ragondins menacent-ils la biodiversité et que faisons-nous pour y remédier ?

Jérôme Hautus, conseiller : Selon une directive européenne, il s'agit d'une espèce animale invasive dont la propagation doit être combattue. Le ragondin est en fait un rat qui se reproduit rapidement et qui s'introduit facilement dans les caves.

Michel Wolter, bourgmestre : Je voudrais ajouter quelques éléments. Lors de l'élaboration du catalogue de mesures, nous avons veillé à ce que les différentes mesures s'imbriquent les unes dans les autres. Nous ne sommes pas favorables à l'énumération d'une multitude d'idées qui n'ont rien à voir les unes avec les autres et n'apportent aucune solution. En matière de biodiversité, il est important pour nous de relier l'espace ouvert et l'espace urbain. La priorité en matière de gestion des eaux est la problématique des phénomènes d'inondation. Nous aborderons les mesures possibles lors d'une prochaine réunion du conseil communal. Dans les espaces ouverts, nous accordons une importance particulière au réseau de haies. Nous visiterons prochainement nos forêts en compagnie du garde forestier afin d'analyser leur état. Nous souhaitons également poursuivre nos campagnes de sensibilisation, tant dans les écoles qu'auprès de nos concitoyens.

Pour finir, je voudrais mentionner brièvement que nous pourvoirons le deuxième poste du Service de l'environnement lors de la partie à huis clos de la séance d'aujourd'hui. Cela devrait nous permettre de traiter la multitude de documents et de rapports auxquels une commune doit faire face dans le cadre du pacte climat et du pacte nature. Nous espérons ainsi obtenir une certification plus élevée. Nous constatons souvent que lors de la certification, une grande importance est accordée à la documentation écrite et exhaustive. Nous ne voulons pas mener une politique symbolique, mais une politique durable pour nos citoyens et notre environnement. Je remercie Monsieur Pleimling pour sa présentation précise et propose de passer au vote.

Approbation unanime

4. Enseignements

4.1) École de musique – Organisation scolaire définitive 2025/2026 – Approbation

Michel Wolter, bourgmestre : Je souhaite la bienvenue au chargé de direction de la « Käerjenger Museksschoul ». Monsieur Steve Humbert nous présente la version définitive de l'organisation scolaire de cette année dans ses détails.

La semaine dernière, l'enseignement musical communal a fait l'objet d'une réunion de la commission parlementaire. À l'instar des structures d'accueil, l'État impose également aux communes certaines obligations dans ce domaine, qui ont une incidence non négligeable sur les finances communales.

Nous sommes désormais confrontés à une demande du Conservatoire du Nord visant à participer aux frais, car deux élèves du conservatoire résident dans notre commune. La décision de fréquenter le Conservatoire du Nord appartient aux élèves, et non à la commune. Nous ne pouvons donc pas être contraints à une participation financière. En contrepartie, nous devrions alors également demander à toutes les communes du sud dont les habitants fréquentent notre école de musique de mettre la main à la poche. Comme vous le savez, nous avons dû discuter longuement avec le conseil communal de Sanem pour qu'il accepte de participer aux frais pour le nombre élevé d'élèves issus de sa commune.

Un autre sujet qui mérite d'être discuté est la décision du gouvernement d'offrir des cours de musique gratuits dans la mesure du possible. Cela a conduit à un phénomène que j'appelle le « tourisme musical ». Les parents inscrivent leurs enfants à plusieurs cours gratuits. Au bout d'un certain temps, certains cours ne les intéressent plus et les élèves abandonnent. Jusqu'à cette année scolaire, tout abandon après le 15 novembre n'était plus remboursé par l'État, ce qui représentait pour nous des frais de l'ordre de 140.000 €. Ce problème concernait toutes les écoles de musique et l'État a dû prendre des mesures correctives. Depuis cette année scolaire, les abandons de cours peuvent désormais être remboursés jusqu'au 31 décembre. Le problème n'est donc pas résolu, mais la perte financière a au moins pu être limitée.

Monsieur Steve Humbert va maintenant nous expliquer les détails.

Steve Humbert, chargé de direction : Le fait que je me présente devant vous aujourd'hui avec environ sept semaines de retard par rapport à l'habitude ne signifie pas que nous n'avons pas mis en place notre organisation scolaire à temps, mais est dû à la nouvelle législation qui permet désormais aux écoles de musique de remplacer les abandons jusqu'au 31 décembre, à condition que l'organisation scolaire soit approuvée par le conseil communal au plus tard le 15 janvier. Ce report nous a permis de remplacer au total 85 départs entre le 16 septembre et le 31 décembre, de sorte que ces cours continuent d'être financés par l'État. 71 élèves ont décidé de ne plus suivre leurs cours pendant cette période. Le ministère de l'Éducation nationale continue de penser que cela n'a rien à voir avec la gratuité des inscriptions, mais il est clair que cela a une influence. Tout élève qui ne suit plus ses cours à partir du 1^{er} janvier sera retiré de la base de financement étatique. D'après mon expérience, je peux dire que cela ne concerne pas plus de 3 % des élèves. Néanmoins, nous continuons à discuter avec le ministère pour que chaque départ pouvant être remplacé soit également financé jusqu'au 15 juillet.

J'en viens maintenant à l'organisation définitive de l'école pour l'année scolaire en cours. 564 élèves sont inscrits aux cours collectifs. Chaque semaine, 4.590 minutes de cours sont proposées. Elles se répartissent entre 14 classes d'éveil musical, 23 classes de formation musicale au niveau élémentaire et deux autres au niveau intermédiaire. À cela s'ajoutent les cours de pratique instrumentale collective, les chorales et les musiciens de chambre, ainsi que les combos de rock et de jazz.

623 élèves suivent des cours individuels, pour un total de 21.155 minutes par semaine. 210 élèves apprennent à jouer des instruments à clavier, 116 élèves suivent des cours d'instruments à cordes, 94 d'instruments à vent en bois et 59 d'instruments à vent en cuivre. La section des instruments à percussion compte 67 élèves. Notre école forme également 60 élèves en chant et 18 élèves suivent en plus divers cours d'harmonie. Au total, nous comptons 648 élèves auxquels nous proposons 26.315 minutes de cours par semaine.

Tout le monde se réjouira certainement d'apprendre que le coût que la commune doit encore supporter cette année, après déduction de l'aide de l'État, est légèrement inférieur à un million d'euros.

Michel Wolter, bourgmestre : Je tiens à remercier Monsieur Steve Humbert pour la manière dont il dirige notre école de musique depuis plus de deux décennies.

Josée-Anne Siebenaler-Thill, conseillère : Je ne peux que me joindre à ces remerciements.

Approbation unanime

4.2) Enseignement fondamental : Modification temporaire de l'organisation scolaire 2025/2026 pour la période du 26 au 30 janvier 2026

Michel Wolter, bourgmestre : La modification temporaire de l'organisation scolaire dans l'enseignement fondamental concerne l'organisation de /a « classe de neige » de cette année. Il s'agit donc de remplacer les enseignants qui participent à la « classe de neige ».

Approbation unanime

5. Finances communales

5.1) Allocation d'une compensation à la consommation par la commune de Käerjeng pour l'année 2026

Michel Wolter, bourgmestre : Les modifications apportées à la législation nationale en matière d'allocation de vie chère ont une incidence sur notre allocation compensatoire. À ce sujet, je peux d'abord dire qu'une réforme fondamentale devrait avoir lieu en 2027, qui devrait simplifier le calcul.

Cette année, nous avons prévu 555.000€ dans notre budget pour l'allocation compensatoire. Ce montant n'est pas négligeable, d'autant plus que l'aide aux ménages socialement défavorisés relève de la compétence de l'État. Je trouve injuste que les communes luxembourgeoises accordent des allocations différentes en fonction de leurs possibilités financières. Jusqu'à l'année dernière, l'allocation de l'État se composait de l'allocation de vie chère proprement dite, d'une aide destinée à compenser la hausse des coûts énergétiques et d'une aide énergétique réduite pour les ménages dont les revenus dépassaient légèrement le plafond fixé pour l'allocation de vie chère. La commune de Käerjeng accordait 60 % de l'allocation de vie chère et 25 % de la prime énergie. Nous avons légèrement réduit ces pourcentages par rapport à l'année précédente, car les subventions de l'État avaient été considérablement augmentées.

Le 14 novembre 2025, le gouvernement a décidé les modifications suivantes : les pensions alimentaires ne sont désormais plus prises en compte dans le calcul du revenu et une allocation supplémentaire est désormais accordée aux personnes âgées et aux retraités.

La proposition du collège des bourgmestre et échevins prévoit que la commune continue à octroyer des allocations à hauteur de 60 % de l'allocation de vie chère de l'État et de 25 % de la prime énergétique de l'État, sans tenir compte de l'allocation supplémentaire pour les seniors. Par ailleurs, nous attendons de voir dans quelle direction ira la réforme de l'allocation de vie chère. En fin de compte, il s'agit aussi de garder un œil sur son propre budget.

Josée-Anne Siebenaler-Thill, conseillère : Malheureusement, le fossé entre riches et pauvres ne cesse de se creuser dans notre société, et il faut lutter autant que possible contre cette situation. L'aide de l'État aux seniors touchant de petites retraites est un pas dans la bonne direction. La pauvreté des personnes âgées est malheureusement une réalité. Lorsque les personnes âgées ne peuvent plus vivre chez elles, elles n'ont pas toujours les moyens financiers de déménager dans une maison de retraite. Souvent, les personnes âgées vivent dans des maisons anciennes, mal isolées, où les frais de chauffage sont élevés. Les coûts fixes liés à l'électricité, à l'eau potable, à l'évacuation des eaux usées et à l'élimination des déchets pèsent également plus lourdement sur ces personnes que sur les autres ménages. Au cours des derniers mois, nous avons augmenté nos tarifs afin de respecter le principe de couverture des coûts. Cependant, notre commune se porte très bien sur le plan financier et nous devrions, comme lors des législatures précédentes, venir en aide aux ménages socialement défavorisés à l'aide de l'allocation compensatoire. Désormais sont certes soulagés que le pourcentage utilisé pour calculer les allocations communales ne soit pas encore réduit cette année, mais nous ne pouvons toutefois pas approuver les chiffres qui nous sont présentés ici.

Michel Wolter, bourgmestre : D'une part, je dois dire que certaines structures qui viennent d'être mentionnées n'ont rien à voir avec ce point. D'autre part, je suis d'accord avec Madame Siebenaler lorsqu'elle dit qu'il devient plus difficile pour

beaucoup de joindre les deux bouts financièrement. Cela ne concerne toutefois pas uniquement les seniors, mais l'ensemble de la société, et c'est précisément pour cette raison que nous avons décidé, en tant que collège des bourgmestre et échevins, d'attendre de voir ce que l'État élaborera pour les années à venir. Je pense en outre que nous dépensons déjà une somme considérable dans ce domaine, à savoir 555.000€. Et je reste d'avis que la lutte contre la pauvreté relève de la compétence exclusive de l'État et se présente de la même manière dans toutes les communes. Certaines communes sont dans une situation financière si bonne qu'elles n'ont pas à se soucier de l'équilibre de leur budget ordinaire. D'autres doivent davantage peser le pour et le contre et fixer des priorités. Après tout, les tâches d'une commune comprennent également des choses telles que la rénovation des infrastructures routières et la réhabilitation des bâtiments anciens. Il s'agit de mener à bien toutes ces tâches avec les moyens financiers que l'État met à notre disposition. Nous ne sommes pas une commune riche, mais une commune qui, dans l'ensemble, utilise les fonds publics de manière responsable pour le bien-être de ses citoyens.

Yves Cruchten, échevin : J'aimerais ajouter que, même si nous avons légèrement réduit le pourcentage de calcul de l'allocation compensatoire l'année dernière, les personnes nécessiteuses ont finalement reçu plus que l'année précédente. De plus, nous faisons partie des communes du sud qui versent les montants les plus élevés au titre de l'allocation compensatoire. En ce qui concerne la nouvelle allocation pour les personnes âgées, on ne sait pas encore très bien comment cette allocation et les paramètres qui s'y rapportent seront mis en œuvre dans la pratique. C'est pourquoi je pense qu'il est judicieux d'attendre cette année. De plus, l'État souhaite regrouper toutes ces allocations et subventions en un seul montant, et nous devons nous assurer que nous continuerons à recevoir les informations nécessaires pour calculer notre allocation.

Josée-Anne Siebenaler-Thill, conseillère : Lors de la dernière réunion du conseil communal, j'avais remarqué que, jusqu'à présent, nous avions dépensé moins pour l'exercice 2025 qu'en 2024. Nous parlons maintenant de 555.000€, mais je pense qu'au final, ce sera moins.

Approbation par 14 voix (CSV, LSAP, DP, ADR) 1 voix (déi gréng).

6. Règlementation communale

- 6.1) Subvention aux particuliers pour mesures prises, servant à réduire la consommation en énergie et favorisant l'emploi d'énergies renouvelables – Article 3/590/648120/99002 P – Approbation

Michel Wolter, bourgmestre : Monsieur Gary Pleimling du Service écologique a proposé au collège des bourgmestre et échevins quelques modifications qu'il va maintenant nous expliquer. Ces modifications ont déjà été discutées le 16 décembre par la commission des règlements.

Gary Pleimling, Service écologique : Actuellement, les subventions communales dans ce domaine sont divisées en quatre catégories : le conseil en énergie avec une subvention de 20 % de la subvention accordée par l'État, la rénovation de maisons âgées d'au moins 10 ans, les installations techniques telles que les pompes à chaleur et les systèmes photovoltaïques, et l'installation de citernes pour la récupération des eaux de pluie.

Nous proposons d'inclure dans le règlement d'autres domaines qui sont désormais également subventionnés par l'État, tel que la végétalisation des façades et des toitures. D'autre part, l'État n'accorde plus de subvention pour les chaudières à copeaux de bois et à bois, nous les supprimerions donc également de notre règlement.

Nous proposons de regrouper sous un même point le conseil en énergie et la rénovation des bâtiments, car le conseil d'un expert est une condition préalable à l'octroi d'une subvention pour les travaux de rénovation. Nous proposons une subvention publique de 25 %, avec un montant maximal de 2.500€ pour les maisons individuelles et de 3.000€ pour les immeubles collectifs. Cela réduirait la charge

administrative de notre service et garantirait une meilleure répartition des subventions, en aidant davantage ceux qui en ont le plus besoin.

Au 31 décembre, nous avons accordé des subventions pour 11 vélos, 27 rénovations énergétiques, 8 consultations énergétiques, 23 installations techniques, 91 systèmes photovoltaïques et 1 réservoir de collecte d'eau de pluie. Sur 171 demandes, nous avons ainsi versé un total d'environ 206.000€ en 2025. Nous estimons que nous ne dépasserons pas les 300.000€ à la fin de l'exercice financier. Pour l'année 2026, nous tablons sur 600.000€.

Josée-Anne Siebenaler-Thill, conseillère : En 2013, Käerjeng a signé le pacte climat et, grâce à des efforts écologiques considérables, nous avons obtenu une certification de 52,3 % dès le premier contrôle, ce qui nous a permis d'obtenir 250.000€ par an de l'État pour soutenir notre travail dans le cadre du pacte climat. En 2016, un catalogue de subventions tenant compte des aspects écologiques a été élaboré afin d'encourager nos citoyens à suivre l'exemple de la commune, à rénover leurs maisons et à investir dans les énergies durables, ce qui permet également à la commune de progresser dans le pacte climat. Nous sommes désormais à 65 %, soit une certification argent, ce qui correspond à 325.000€ par an. Dans le passé, nous avons également révisé à plusieurs reprises nos directives en matière de subventions, par exemple en introduisant des plafonds pour certains postes.

Si l'on considère ici uniquement la présentation, la modification proposée semble justifiée : moins de travail pour nos collaborateurs et un soutien financier similaire pour nos citoyens.

À notre avis, les trois exemples présentés ne sont toutefois pas représentatifs. Ils ne concernent tous que de premières rénovations. Cela se voit au fait qu'ils comprennent tous un conseil en énergie, condition préalable à l'obtention d'une aide. Les conseillers en énergie recommandent de commencer par l'isolation du toit, car c'est celle qui apporte le plus grand bénéfice énergétique. C'est exactement ce qu'ont fait les personnes dans cet exemple. Dans une phase ultérieure, il faudrait ensuite isoler les murs et la cave, par exemple, avant d'envisager éventuellement l'installation de nouvelles fenêtres.

Sur les 27 travaux de rénovation réalisés au cours des deux dernières années, la plupart (19, soit 70 %) étaient des travaux de rénovation secondaires. Cela signifie que les dossiers complets de ces personnes auraient dû être examinés. Cela démontre en effet que les gens effectuent les travaux de rénovation par étapes. Si l'on ne considère qu'une seule phase, on ne perd généralement pas grand-chose. Cependant, il n'y aurait généralement plus d'aide pour une phase ultérieure à l'avenir.

En consolidant l'aide pour les travaux de rénovation et en la limitant à 2.500€, alors qu'elle pouvait auparavant atteindre 5.000€, les gens perdent beaucoup, à savoir 50%. Il en va de même pour les immeubles collectifs, qui ne reçoivent désormais plus que la moitié du montant.

Que se passe-t-il si les gens ne reçoivent que 1.500€ lors d'une première demande ? N'auraient-ils pas alors droit à 1.000 € supplémentaires lors d'une deuxième demande ?

Gary Pleimling, Service écologique : C'est exact.

Josée-Anne Siebenaler-Thill, conseillère : En fait, nous regrettons fort la réduction des subventions pour l'amélioration de l'efficacité énergétique. Ce sont précisément ces mesures qui sont les plus efficaces pour les bâtiments existants, en particulier compte tenu de la hausse des coûts énergétiques, et c'est précisément dans ce domaine que les personnes disposant d'un budget plus modeste peuvent réaliser elles-mêmes les travaux par étapes et sont alors reconnaissantes de toute aide. Après tout, la rénovation des maisons est généralement préférable à leur démolition. De plus, si l'on examine le résumé des deux dernières années, les dépenses consacrées à la rénovation ne représentent que 8% de l'ensemble des subventions écologiques, de sorte qu'il n'est guère judicieux financièrement pour la commune de les réduire.

Comme nous le savons, nous avons reçu plus de 325.000€ dans le cadre du pacte climat l'année dernière, et 205.000€ ont été versés, ce qui laisse 120.000 € pour d'éventuelles nouvelles subventions. Il n'y a donc aucune raison de réduire quoi que ce soit. La présentation mentionnait des subsides pour des façades et des toits végétalisés, que nous n'avons d'ailleurs pas retrouvés dans la réglementation.

Comme nous l'avons déjà mentionné, seules les deux dernières années ont été examinées, et nous craignons que l'on ait oublié que la plupart des gens effectuent leurs rénovations par étapes. Nous apprécierions donc que la subvention maximale reste fixée à 5.000€, un montant que les gens pourraient alors percevoir par étapes. Comme les différentes mesures de rénovation sont considérées individuellement, les citoyens sont motivés à prendre des mesures supplémentaires. Dans ce contexte, les modifications apportées à la réglementation devraient être reconsidérées.

La semaine dernière, il a été annoncé que l'État allait désormais également octroyer des subventions pour les batteries photovoltaïques, ce qui était apparemment prévu pour nous et a motivé cette modification. Nous aimerions donc demander s'il serait possible de reporter ce point sur la modification des subventions à la prochaine réunion afin que les batteries puissent être incluses de même que les façades et les toits végétalisés. Nous en serions ravis.

Michel Wolter, bourgmestre : Les fonds du pacte climat ne sont pas seulement destinés aux particuliers, mais aussi à la commune. Nous finançons de nombreux vélos électriques et installations photovoltaïques pour les personnes qui peuvent se les permettre. Si la demande en photovoltaïque diminue, la commune pourra apporter son aide ailleurs. Il reste encore de nombreuses installations photovoltaïques à subventionner, car l'État a pris beaucoup de retard dans ce domaine. En fonction de l'évolution de la situation, il se peut que nous proposions au conseil communal d'autres modifications pour l'année 2027.

Josée-Anne Siebenaler-Thill, conseillère : Il serait préférable de réduire légèrement la subvention pour les installations photovoltaïques plutôt que de diminuer de 50 % les aides pour la rénovation des maisons.

Michel Wolter, bourgmestre : Nous avons déjà réduit les subventions pour les installations photovoltaïques installées après 2024. Il faut être conscient du montant que l'on est prêt à payer pour les rénovations et voir comment évolue la demande pour les installations photovoltaïques. Cela permettra d'effectuer des ajustements d'année en année.

Approuvé par 14 voix pour (CSV, LSAP, DP, ADR) contre 1 voix contre (déi gréng).

6.2) Règlement général de circulation de la commune de Käerjeng - Modification

Michel Wolter, bourgmestre : Monsieur Jérôme Michels présentera les modifications.

Jérôme Michels, technicien : Les modifications proposées aujourd'hui concernent deux nouveaux feux de signalisation, une interdiction de stationnement, la suppression d'une zone Kiss&Go près du campus scolaire « Op Acker » et la réduction de la vitesse maximale autorisée dans la zone industrielle nationale.

Un feu tricolore, que nous devons intégrer dans le règlement de circulation, se trouve au croisement de la rue de la Continentale et du boulevard J.-F. Kennedy. Au croisement de la CR101 et de la CR110 à Clemency, il existe un feu tricolore provisoire qui sera remplacé dans un avenir proche par un feu définitif par l'administration des ponts et chaussées.

Un commerçant s'est plaint de la situation du stationnement devant son magasin, qui rend difficile la livraison des marchandises. Nous avons trouvé une solution en créant une zone de livraison pour les premières heures du matin sur deux places de stationnement. La zone Kiss&Go sur le parking du campus scolaire « Op Acker » n'a plus de sens, car il n'est de toute façon pas autorisé d'accéder au parking avant le début des cours. C'est pourquoi nous supprimons cette zone du règlement. Enfin, nous souhaitons réduire la vitesse maximale autorisée dans la zone industrielle, plus précisément dans la rue Bommel et la rue op Zamer, de 70 km/h à 50 km/h.

Michel Wolter, bourgmestre : Concernant le carrefour à Clemency, je tiens à préciser que nous nous prononçons depuis un certain temps en faveur de la transformation de l'installation provisoire en une solution permanente. Les feux de signalisation à la gare de Bascharage n'ont pas de sens. Leur raison d'être est d'assurer la sécurité du passage piéton. Nous pensons qu'il faudrait équiper

l'installation d'un bouton-poussoir afin qu'elle ne passe au rouge que lorsque quelqu'un souhaite traverser la rue.

Frank Pirrotte, échevin : L'administration des ponts et chaussées nous a fait savoir que l'installation actuellement en place ne peut pas être reprogrammée et que l'administration ne dispose actuellement d'aucun autre modèle. Nous pouvons toutefois, de notre propre initiative, acquérir une installation qui pourra être programmée selon nos souhaits.

Michel Wolter, bourgmestre : La réduction de la vitesse dans la zone industrielle a été soulevée par notre commission de la mobilité. Le collège des bourgmestre et échevins a alors décidé de proposer cette modification au conseil communal. La solution au problème de stationnement devant la boulangerie à Clemency contribue à renforcer le commerce local.

Arsène Ruckert, conseiller : Au nom du commerçant concerné, je remercie le conseil communal d'avoir rapidement résolu ce problème.

Louis Philippe, conseiller : Pour quelle raison ne désignons-nous que deux places de stationnement comme zone de livraison et pas toutes ?

Michel Wolter, bourgmestre : Deux places suffisent pour les livraisons. De plus, nous ne voulons pas priver inutilement les riverains d'autres possibilités de stationnement.

Christian Kirwel, conseiller : Je ne remets pas en cause les feux tricolores à Clemency, mais j'espère que le futur système sera plus intelligent que l'actuel.

Michel Wolter, bourgmestre : L'idée est bien sûr que le système puisse s'adapter au flux de circulation.

Approbation unanime

6.3) **Règlement d'occupation des postes (ROP) du personnel enseignant et éducatif - Approbation**

Michel Wolter, bourgmestre : Le secrétaire communal nous explique les détails de ce règlement.

Jean-Marie Pandolfi, secrétaire communal : Ce règlement régit l'ordre de pourvoi des postes vacants dans les écoles fondamentales. Il a été étendu aux éducateurs des classes du cycle 1 précoce, car nous n'avions jusqu'à présent que deux éducatrices dans l'éducation précoce. Rien ne change pour les autres enseignants. Pour le personnel éducatif du précoce, le texte du règlement a été largement repris, à l'exception du fait que trois listes doivent être tenues pour le personnel enseignant : une avec les enseignants de l'ancienne commune de Bascharage, une avec ceux de l'ancienne commune de Clemency et une avec les enseignants qui ont été engagés depuis la fusion des communes.

Le directeur régional compétent pour l'enseignement fondamental nous a signalé une incohérence en matière de congé. En cas de congé de maternité suivi d'un congé parental ou d'un congé sans solde d'une durée supérieure à deux ans, l'ancienneté doit alors être gelée après deux ans. Cependant, cette modification n'a pas pu être soumise au vote du personnel enseignant dans les délais impartis. Nous le ferons en temps voulu.

Nathalie Demeyer-Scholler, conseillère : Est-il vrai que dans une classe où enseignent plusieurs intervenants, c'est le plus ancien qui est considéré comme le titulaire ? Sans tenir compte du taux d'occupation respectif ?

Jean-Marie Pandolfi, secrétaire communal : Cela correspond aux dispositions légales. Nous avons deux enseignantes qui occupent chacune un poste à mi-temps. Ici, la hiérarchie s'applique comme d'habitude. Il ne peut y avoir qu'un seul titulaire par classe. Les enseignants qui prennent en charge des matières « surnuméraires » sont exclus.

Approbation unanime

7. Contrat et conventions

7.1) Contrats de location de toiture conclus avec la société SUDenergie S.A. pour l'installation de panneaux photovoltaïques - Approbation

Michel Wolter, bourgmestre : La commune loue les toits du « Hall 8 » situé dans la zone « Op Zaemer », du hall sportif de Linger et du bâtiment du terrain de football de Clemency. Le loyer est calculé en fonction de la capacité maximale de l'installation. La durée du contrat est de vingt ans et peut être prolongée.

Depuis quelque temps, nous nous efforçons d'équiper au mieux les toits des bâtiments communaux d'installations photovoltaïques. Actuellement, neuf toits sont équipés d'installations. La plus ancienne se trouve sur l'ancien bâtiment « Précoce » à Bascharage. Elle devra peut-être être remplacée prochainement. D'autres installations se trouvent sur le « Käerjenger Treff », sur le château d'eau et l'atelier communal « Op Zaemer », sur le bâtiment de l'école préscolaire de Clemency et la salle des fêtes, sur l'atelier communal de Clemency et la Maison Relais Clemency ainsi que sur le complexe sportif « Käerjenger Dribbel ». Cette année, outre les trois installations existantes, une autre devrait être ajoutée sur le toit du nouveau bâtiment préscolaire « Bei der Mierbaach ». Une installation est également prévue sur le toit du nouveau bâtiment modulaire de l'école primaire de Clemency. Les bâtiments scolaires rénovés de Clemency devraient ensuite être ajoutés à une date ultérieure.

Arsène Ruckert, conseiller : Le hall sportif de Linger ne dispose-t-il pas d'un toit végétalisé ?

Josée-Anne Siebenaler-Thill, conseillère : Oui. Un toit végétalisé est même idéal pour une installation photovoltaïque, car la végétalisation augmente l'efficacité de l'installation. Si la statique le permet, les deux sont donc possibles.

Déi gréng se réjouit que les toits des bâtiments soient désormais équipés d'installations photovoltaïques, alors que l'efficacité de cet emplacement était autrefois remise en question. Cela s'explique probablement par les modules plus efficaces d'aujourd'hui ; la technologie ne cesse de progresser.

Une question reste toutefois en suspens concernant le pacte climat, dans le cadre duquel nous nous sommes engagés, en tant que commune, à produire chaque année de plus en plus d'électricité nous-mêmes. À qui sera attribuée la production de ces trois installations : à nous ou à SUDenergie ?

Frank Pirrotte, échevin : Nous pouvons mentionner les installations dans le pacte climat, mais elles ne nous seront pas créditées dans la même mesure que si nous les exploitions nous-mêmes.

Josée-Anne Siebenaler-Thill, conseillère : À combien s'élève approximativement le loyer ?

Gilbert Haag, receveur communal : Le loyer annuel pour un toit est d'environ 263€.

Louis Philippe, conseiller : Je suppose que la société SUDenergie, qui loue le toit, prend en charge les coûts d'installation et d'entretien et vend ensuite elle-même l'énergie produite. On peut se demander s'il ne vaudrait pas mieux faire l'investissement nous-mêmes et utiliser ainsi l'électricité produite. Des batteries de stockage sont-elles prévues ? Celles-ci nécessitent en effet des locaux séparés. À l'avenir, des batteries seront de toute façon nécessaires pour éviter d'éventuelles pénalités en cas de surproduction.

Frank Pirrotte, échevin : Notre technicien a tout calculé et est arrivé à la conclusion qu'il était judicieux de suivre cette voie. D'autre part, il ne faut pas oublier que la commune de Käerjeng est actionnaire de SUDenergie.

Vincenzo Turcarelli, conseiller : Allons-nous alors bénéficier d'un autre tarif pour l'électricité ?

Frank Pirrotte, échevin : Un tarif plus avantageux nous est appliqué pour ces bâtiments.

Approbation unanime

8. Règlements temporaires de la circulation édictés par le collège des bourgmestre et échevins - Confirmation

- 8.1) Règlement temporaire de la circulation, au croisement entre la rue Bommel et l'avenue de Luxembourg à Hautcharage, édicté d'urgence par le collège des bourgmestre et échevins en séance du 12 décembre 2025 délibération n° 6

Approbation unanime

9. Vie associative

- 9.1) Statuts de l'association "Kéinziger Fräischen" - Prise de connaissance

Prise de connaissance

10. Questions et réponses

Josée-Anne Siebenaler-Thill, conseillère : Dans ma prise de position sur le budget, j'avais demandé si les raccordements au gaz étaient toujours systématiquement installés dans les nouveaux lotissements.

Frank Pirrotte, échevin : À partir de 2024, aucun projet de construction ne sera plus autorisé avec des raccordements au gaz.

Josée-Anne Siebenaler-Thill, conseillère : Qui sont les membres du pacte nature et notre représentant politique au LIAS ?

Michel Wolter, bourgmestre : Au sein du LIAS, la commune est représentée par Monsieur Pleimling.

Mireille Duprel, échevine : Monsieur Pleimling, le garde forestier, Marc Gengler, les responsables des services techniques de la commune et moi-même sommes membres du pacte nature.

Josée-Anne Siebenaler-Thill, conseillère : Il y a environ un an, le 14 février, les résultats de l'étude « Mierbaach » nous ont été présentés. Dans ce cadre, des réunions avec les habitants des rues concernées devaient être organisées. Des mesures ont-elles déjà été prises à cet égard ?

Alain Blasen, ingénieur : Nous informerons par écrit les 77 propriétaires concernés qu'ils ont droit à une analyse personnalisée et à des conseils de la part du bureau d'études Schroeder & Associés.

Michel Wolter, bourgmestre : Les mesures retenues contre inondations seront abordées lors d'une prochaine réunion du conseil communal. Malheureusement, la présentation du bureau d'études n'était pas encore prête pour être présentée lors de la réunion d'aujourd'hui.

Joseph Hames, conseiller : Où en est la planification de l'apaisement du trafic dans la rue du Dix Septembre jusqu'à la rue de Hivange ? Ces projets ont été approuvés en juillet 2025.

Alain Blasen, ingénieur : La plupart dépendent encore des permissions de voirie de l'administration des ponts et chaussées. Nous espérons les obtenir rapidement afin de pouvoir lancer les travaux.

Jérôme Hautus, conseiller : Actuellement, le frelon asiatique fait l'objet de nombreuses discussions au niveau national. Il s'agit d'une espèce animale dangereuse et invasive qui se propage très rapidement. Même si je crains que nous ne puissions plus maîtriser cette espèce, nous devons néanmoins essayer de décimer sa population autant que possible. Un nid peut donner naissance à 30 autres nids l'année suivante.

Le collège des bourgmestre et échevins a-t-il un plan pour que la commune puisse faire face à ce problème ? Au sein de l'administration de la nature et des forêts, une personne est responsable de l'ensemble du territoire. La commune de Bartringen forme ses employés à la lutte contre cette espèce et élimine même les nids sur les terrains privés, aux frais de la commune.

Michel Wolter, bourgmestre : Le collège des bourgmestre et échevins a déjà discuté de cette question à deux reprises. J'ai également adressé une question au ministre compétent au Parlement. On m'a répondu qu'il valait mieux adopter une stratégie nationale plutôt que de laisser certaines communes agir et d'autres pas. Une première réunion sur ce sujet devrait avoir lieu en décembre. Le CGDIS doit également réfléchir à la manière dont il peut contribuer à la solution. Je vais suivre cette question et vous tiendrai régulièrement informés.

Nathalie Demeyer-Scholler, conseillère : Je voudrais m'informer au sujet de la ligne de bus 15 du TICE. Je pense qu'il n'est pas nécessaire d'expliquer que les habitants de Fingig et Clemency ne sont pas satisfaits des modifications apportées au trajet, car il n'y a désormais plus de liaison directe avec le centre de Bascharage.

Frank Pirrotte, échevin : Il y a quelques mois, nous avons eu une réunion avec les responsables du TICE, au cours de laquelle ils nous ont informés des changements concernant certaines lignes. Cependant, à aucun moment il n'a été question que la ligne 15 ne passe plus par le centre de Bascharage. En tant que commune, nous avons reçu cette information lorsqu'elle a été rendue publique. Le ministère de la Mobilité espère que le nouveau tracé permettra une meilleure connexion avec d'autres lignes de bus à hauteur de la brasserie. De plus, le nombre de passagers qui font la navette entre Bascharage et Clemency ou Fingig n'est pas très élevé. La solution lapidaire proposée par le ministère était qu'à Hautcharage, on pouvait attendre entre 8 et 18 minutes pour une correspondance en direction de Bascharage. Nous demanderons par écrit que cette modification du trajet soit annulée lors de la prochaine révision en avril. Il reste toutefois à voir si cette demande aboutira. La ligne TICE 15 devrait disparaître, car la durée du trajet est tout simplement trop longue. Elle sera probablement remplacée par deux lignes, avec peut-être une correspondance à la gare de Bascharage. On ne dispose pas encore d'informations plus précises à ce sujet.

Nathalie Demeyer-Scholler, conseillère : Les communes ne sont donc pas informées à l'avance de ces modifications ?

Michel Wolter, bourgmestre : Non.

Yves Cruchten, échevin : Je peux vous assurer qu'au cours de la réunion en question, il n'a pas été question d'une modification du tracé au sein de notre commune. Nous avons simplement déploré que le trajet soit globalement trop long. Si l'on met plus d'une heure pour aller de Clemency à Esch, cela n'est pas vraiment intéressant pour les passagers.

Séance à huis clos

11. Personnel communal

Conformément aux dispositions de la loi communale, ces points ont été traités à huis clos.

Fin de la séance : 11h05.